

Liste inédite des églises et chapelles fribourgeoises ainsi que de leurs autels vers la fin du XVI^e siècle

Autor(en): **Waeber, L.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse**

Band (Jahr): **34 (1940)**

PDF erstellt am: **20.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-125541>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Liste inédite des églises et chapelles fribourgeoises ainsi que de leurs autels vers la fin du XVI^{me} siècle.

Par L. WAEBER.

Le tableau que nous publions n'a, semble-t-il, jamais été signalé, et s'il a passé inaperçu, c'est sans doute parce qu'il se trouve là où personne n'aurait eu l'idée d'aller le chercher : dans les Constitutions que, un peu après 1580, le prévôt Schneuwly rédigea pour le Chapitre de Saint-Nicolas à Fribourg.

Ces constitutions, assez volumineuses, sont demeurées manuscrites. Elles sont conservées en deux exemplaires aux archives de Saint-Nicolas : une copie récente, adaptée aux circonstances, qui se sont modifiées, et augmentée d'un certain nombre de décisions capitulaires. Dans ce volume, les constitutions Schneuwly occupent 347 pages. L'autre exemplaire, de 292 pages, d'une écriture assez fine et très lisible et que, à première vue, on ne croirait pas aussi ancienne, remonte certainement à la fin du XVI^{me} siècle, puisque plusieurs passages portent des annotations de la main de Schneuwly¹. C'est dire qu'il faut y voir une copie exécutée de son vivant et sur son ordre. En l'absence du texte écrit de la main du prévôt, manuscrit qui non seulement n'est pas conservé mais qui n'a peut-être jamais existé qu'à l'état de brouillon, il sera permis de considérer ce volume comme l'édition primitive, dictée par l'auteur ou transcrite, à sa demande, d'après la rédaction originale ou la première ébauche.

Les constitutions capitulaires du prévôt Schneuwly se composent de cinq parties. C'est du moins la subdivision adoptée dans une table des matières toute récente, mise en tête de la copie moderne dont il vient d'être question, table dans laquelle on s'est efforcé de coordonner et de grouper l'ensemble avec plus de précision que ne l'avait fait l'édition primitive. Cette dernière — la seule qui compte — débute par ce titre : *Liber I. De ministris ecclesiasticis collegiatæ et parochialis*

¹ Principalement les pages 75-76.

ecclesiae S. Nicolai. Ce Livre I comprend deux parties : *Titulus 1. De vocatione ministorum* (p. 1-43 ; 15 chapitres) et *Titulus 2. De vocatione ministrorum collegiatae et parochialis ecclesiae officiis* (p. 44-65 ; 13 chapitres). Suivent quelques pages blanches, comme pour ménager de la place en vue d'adjonctions ultérieures ; puis vient une troisième partie, mais qui n'est pas précédée du mot : « titulus 3 » et qui est, par son contenu, étrangère à ce qu'annonçait le Livre I. Elle est intitulée : *De bonis ecclesiasticis et redditibus* (p. 73-121 ; 26 chapitres). Ce sont des considérations tout à fait générales sur les biens et les revenus ecclésiastiques, sans aucun rapport particulier avec le Chapitre de Saint-Nicolas. Il en va différemment de la subdivision qui suit (après de nouveau quelques pages blanches) : *De bonis et redditibus Capitulo quomodolibet pertinentibus* (p. 129-235 ; 60 chapitres). Elle est précédée de la mention : « Titulus 1 », et c'est pourquoi l'auteur de la table y a vu la première moitié d'un Livre II, autrement dit la quatrième partie des constitutions.

De tout le reste, la table a fait, sous la rubrique : *Titulus 2. De locis sacris*, la deuxième moitié du Livre II. En réalité, voici comment se présentent ces pages dans l'édition primitive : après un titre général, *De locis sacris*, vient un chapitre très court (ils le sont d'ailleurs presque tous) : *De locorum sacrorum varietate* (p. 237-38). C'est, selon une gradation descendante, l'indication des différentes espèces de sanctuaires qui se rencontrent dans le canton de Fribourg. Suivent (p. 238-51) huit tables ¹ renfermant, pour chaque décanat, les noms des églises paroissiales, avec les filiales et les chapelles, ainsi que leurs autels. Ce sont ces listes que nous publions, avec le chapitre qui les précède et qui leur sert partiellement d'introduction et d'explication. Puis, sous les titres : *De ecclesia* (p. 252-78) et *De sacra suppellectili quoad varia vasa et alia utensilia* (p. 282-92), Schneuwly a groupé, en 21 et 9 chapitres — la table moderne les réduit à 23, car il en est qui ne contiennent qu'un seul article — des prescriptions empruntées, en partie mot à mot et ailleurs en résumé seulement, aux pages 66 à 121 du volume édité par Bonomio après la visite du diocèse de Côme ². Cette dernière partie des cons-

¹ Portant chaque fois le titre : *Tabula* (ici le numéro) *parochialium ecclesiarum, filialium, sacellorum et altarium in eis contentorum, cum eorum collatoribus sub decanatu* (ici le nom du décanat). Nous nous contenterons de reproduire le numéro et le nom du décanat.

² *J. Francisci Bonhomii... Episcopi Vercellarum et visitoris Apostolici in civitatibus et diocesis Novariae et Comi... decreta generalia in visitatione Comensi edita*. Vercellis... M.D.LXXIX. Cf. cette Revue, 1937, p. 110.

titutions capitulaires de Schneuwly est inachevée ; mais si notre prévôt avait l'intention de s'inspirer exclusivement des règles données par son illustre ami, il n'y doit manquer que peu de chose. Ajoutons enfin qu'il a modifié en partie l'ordre adopté par le texte qui lui sert de modèle ou dont il s'inspire et qu'il y a inséré quelques considérations supplémentaires.

Les listes des décanats sont disposées en forme de tableaux synoptiques. Une première colonne — c'est plutôt la marge de gauche — mentionne le bailliage auquel appartient la paroisse¹. La deuxième est intitulée : *Parochiales ecclesiae, filiales et sacella, sancti patroni eorumdem, cum collatoribus, dedicationibus*. Elle renferme le nom de la paroisse, le patron de l'église et l'indication du ou des collateurs². En dessous sont mentionnées, quand il en existe, les filiales et chapelles qui se trouvent dans le rayon de la paroisse. Une troisième colonne, intitulée : *altaria parochialium ecclesiarum extra chorum cum patronis eorumdem*, contient la liste, numérotée, des autels érigés dans l'église paroissiale ainsi que, s'il y a lieu, dans les filiales³. Enfin, une quatrième colonne, sous le titre : *Collatores altarium et sacellorum*, indique, mais assez rarement, vis-à-vis de l'autel, le nom de la famille ou du particulier qui en a la collature.

Pour des raisons techniques, nous avons dû disposer ces tables autrement. Nous indiquons, en caractères espacés, le nom de la paroisse. Il est suivi, entre parenthèses, de la mention du bailliage auquel elle appartient. Vient ensuite le nom du patron de l'église, puis, précédé d'un tiret, celui du collateur. A la ligne suivante figurent les autels de l'église paroissiale, avec, entre parenthèses, dans les quelques cas où il est donné par Schneuwly, le nom de la famille qui possède le droit de patronat pour tel ou tel de ces autels. Enfin, en dessous, nous indiquons, en caractères italiques, les noms des églises d'hôpital, des filiales et des chapelles de la paroisse, avec le nom du patron, qui est parfois celui

¹ « Sub dominio »... Le copiste écrit : « præfectura » à côté de la paroisse, lorsque celle-ci est le lieu de résidence du bailli.

² Et la mention : « dedicatio », c'est-à-dire le jour où se célèbre l'anniversaire de la consécration de l'église. Pour la seule paroisse de Bulle — la première du premier décanat — cette date de la dédicace est indiquée. Ailleurs, il y a régulièrement le mot *dedicatio* — sauf, probablement par oubli, pour Estavanens et Courtion — mais sans indication du jour où elle se célèbre. Nous supprimons dès lors cette mention dans notre transcription.

³ Dans ce cas, le nom du patron de cette filiale est mentionné dans la colonne précédente.

sous lequel ce sanctuaire est désigné dans la contrée. C'est en même temps, dans ce cas, le vocable du titulaire de l'autel — de même que, dans l'église paroissiale, c'est celui du maître-autel, sans que nos tables prennent la peine de le mentionner. Lorsque la filiale ou la chapelle possèdent, elles aussi, des autels latéraux, ceux-ci sont énumérés à la suite, avec également, retour à la ligne.

* * *

De locorum sacrorum varietate.

Imprimis est ecclesia Collegiata S. Nicolai Fryburgi certo constans numero canonicorum, eaque unica in ditione Fryburgensi.

Dein sunt aliæ ecclesiæ clericales, in quibus cultui divino deserviunt aliquot clerici instar collegiatæ, quales olim plures fuere, hodie tantum quatuor, ut Bulensis, Grueriensis, Rotundimontana, Staviacensis ad lacum.

Tertio parochiales ecclesiæ, quibus præficitur parochus unus, qui verbo ibidem pascat populum, et sacramenta administret, et reliqua quæ ad divinum pertinent cultum.

Quarto sunt filiales ecclesiæ, quæ a matricibus et parochialibus fere nil differunt, cum omnia superiora ibidem peragantur, nisi quod proprium non habeant parochum, sed per coadiutorem ibidem administrentur omnia fere sicut in parochialibus.

Quinto sunt capellæ, sive eæ sint in ecclesia, sive seorsim ædificata, habentes ad minus unum altare super quo nonnunquam missæ officium celebratur, et ipsa altaria capellarum loco.

Sexto sunt oratoria, exstructa in viis, in quibus non consuevit offerri sacrificium corporis domini, sed sunt memoriæ sanctorum, quibus adjicimus stativas memorias.

Septimo sunt cœmeteria, vel separata vel annexa ecclesiis, in quibus humantur corpora fidelium, dormitoria latinis dicta.

Hiis iunguntur ossaria, in quibus conduntur effossa fidelium ossa, constructa in cœmeteriis.

Ecclesiis adiunctus locus, ad asservationem supellectilis ecclesiæ, dicitur sacristia.

Sepulchra quoque mortuorum inter sacra loca computantur.

De aliis locis in monasteriis, xenodochiis, quia ad nos nihil, de his tractare supersedebimus, nisi forte de xenodochialibus ecclesiis, leprosariis, quatenus ad curam nostram spectare videbuntur.

1. Sub Decanatu Bollensi.

I. Bollensis. (Præfectura). Pa[tronus] S. Petri ad vincula. — Clerus cum parocho¹. — Dedicatio post Assumptionem B. M. V. vel prima septembris.

1. SS. Fabiani et Sebastiani (Cives). 2. SS. Georgii et Margaretæ (Luy Grangier). 3. S. Johannis Baptistæ (Cives). 4. SS. Trinitatis (Heredes Jehan Vorgier). 5. S. Gorgonii (Les Demorit)². 6. S. Jacobi Apostoli (De Lustri vel Torny)³. 7. S. Fœlicis (Les Rippauz)⁴. 8. B. Mariæ Virginis (Cives). 9. S. Crucis, non sacratum⁵. (Ex devotione comm[uni]).

Hospitale : S. Theodoli.

Sacella : *Wadens*. S. Sylvestri.

à *Morlun*. S. Grati.

Marsing. S. Nicolai.

II. Riacensis. (Sub dominio Bulensi). S. Michaëlis. — Collator : clerus B. Virginis in urbe⁶.

1. S. Mariæ Magdalenæ. 2. S. Antonii. 3. S. Michaëlis.

¹ On aurait attendu « clerus cum parochianis », si cette mention devait désigner les collateurs. A Bulle, le droit de patronat appartenait jadis au Chapitre de Lausanne ; et lors de sa suppression, le curé l'avait abandonné au clergé et aux paroissiens (qui possèdent d'ailleurs encore aujourd'hui le droit de présentation, sous réserve des restrictions que le nouveau Code y a apportées). En 1585, lors de la résignation d'un curé, une plainte fut déposée auprès de Messieurs par le clergé et les bourgeois de Bulle contre le Prévôt et Vicaire général Pierre Schneuwly, qui avait déclaré nulle l'incorporation à laquelle on avait procédé (Ratsman. 130, 11 décembre 1585). On remarquera d'ailleurs que, pour les trois autres villes : Gruyères, Romont et Estavayer, dans lesquelles, ainsi qu'il le rappelle dans l'introduction qu'on vient de lire, le service religieux était assuré par un certain nombre de clercs, « à l'instar d'une collégiale » (ce qui fait qu'il appelle leurs églises des « ecclesiae clericales »), au lieu de mentionner un collateur, comme pour les autres, Schneuwly se contente d'écrire : « ecclesia parochialis cum clero », ou encore, pour Bulle : « clerus cum parocho ». Or, selon les principes de l'époque — ceux-là mêmes que les chanoines de Saint-Nicolas, à Fribourg, revendiqueront si fort, un siècle plus tard, lors du conflit avec Mgr de Strambin — dans toute église ayant à sa tête un clergé auquel la paroisse a été incorporée, c'est ce clergé qui est le curé primaire et perpétuel, avec latitude pour lui de choisir dans son sein celui qui, en son nom, doit remplir les fonctions de plébain. C'est dire qu'il ne pouvait être question pour ces églises d'un droit de patronat s'exerçant de l'extérieur : en d'autres termes, pour des collégiales ou quasi collégiales, le problème de la collature ne se posait tout simplement pas.

² La famille de Mury ou Demoret. Notre copiste écrit souvent les noms de famille sans majuscule. Nous corrigeons.

³ La visite de 1453 nous apprend que cet autel avait été fondé par feu « Johannes Tornerii » ASHF. (*Arch. soc. d'hist. du canton de Fribourg*) I, p. 191.

⁴ La famille du Rippoz probablement.

⁵ Chaque fois que revient cette mention, nous l'abrégeons comme suit : « n. s. »

⁶ C'est-à-dire le clergé de Notre-Dame à Fribourg.

III. Grüningensis¹. (Sub dominio Wippingensi). Assumptionis Mariæ. – Capituli Friburgensis.

1. S. Antonii. 2. S. Nicolai. 3. S. Crucis.

IV. Wippingensis. (Præfectura). S. Sulpitii. – Beneficium nunc liberum².

1. S. Catharinæ. 2. S. Jacobi, n. s.

V. Salensis. (Sub dominio Woru). SS. Stephani et Magdalenæ. – Scholæ Friburgenses.

1. S. Nicolai, n. s. 2. S. Gorgonii, n. s.

VI. Wauruensis. (Præfectura). S. Margaretæ. – Liberum beneficium³.

1. S. Johannis Baptistæ. 2. SS. Antonii et Elogii, n. s.

VII. Vallis S. Martini. (Sub dominio Woru) ; eiusdem. – Liberum, pension[at]um tamen⁴.

1. S. Mariæ Magdalenæ. 2. B. Mariæ et Joh. Baptistæ. 3. S. Antonii. Sacellum à *Porse*⁵. S. Gorgonii.

VIII. Attalensis. (Sub dominio Bossoning). B. Mariæ. – Cleri Rotundimontani.

1. S. Nicolai, n. s. (Des Curteliers de Vivey). 2. S. Petri, n. s. (DD. de Willarste)⁶. 3. SS. Gregorii et Mauritii (Id.).

¹ Echarlens.

² C'était l'abbé du monastère d'Humilimont qui avait la collature de Vuippens. L'abbaye avait été supprimée le 21 décembre 1580, et c'est pourquoi le bénéfice est libre. Cette date nous fournit un *terminus a quo* pour déterminer l'époque de la rédaction de nos listes.

³ Schneuwly inscrit cette mention : « liberum beneficium » principalement lorsqu'il s'agit de paroisses dont le droit de patronat appartenait jadis à l'Evêque ou au Chapitre de Lausanne ou encore à un Prieuré du Pays de Vaud. La Réforme ayant entraîné le départ de l'Evêque ainsi que la dissolution de son Chapitre et des maisons religieuses de la partie vaudoise de son diocèse, c'était le gouvernement de Fribourg qui, depuis lors, s'était arrogé la collation de ces bénéfices. Le Nonce Bonomio, au cours des diverses visites qu'il fit chez nous en 1579 et en 1580, avait protesté énergiquement contre cette usurpation, combattant cette prétention du pouvoir civil d'instituer un clerc et lui rappelant que son rôle se bornait tout au plus à un droit de présentation. Le prévôt Schneuwly soutint de toutes ses forces le Visiteur apostolique dans cette campagne, et c'est pourquoi, la question n'étant pas encore réglée, et Leurs Excellences continuant à nommer les curés dans un grand nombre de paroisses, chaque fois qu'il s'en rencontre une de cette catégorie, il note régulièrement : « liberum beneficium ».

⁴ « Eiusdem », c'est-à-dire que le patron de cette église est le même saint Martin. Le copiste avait écrit d'abord : « liberum beneficium ». Il a corrigé ensuite le second mot et ajouté « tamen ».

⁵ Porsel.

⁶ Il s'agit de Charles de Challant, bourgeois de Fribourg, conseiller et cham-

Sacella : *Remuffens*. S. Mauritii, n. s.
Bossonens in castro. S. Andreæ.

IX. Castrum S. Dionisii. (Præfectura) B. Mariæ Virginis. – Capitulum Friburgense ¹.

1. S. Dionisii. 2. S. Antonii, n. s.

X. Synsalensis. Prioratus. ² (Sub dominio Castri S. Dionisii).
S. Nicolai Episcopi. – Hospitalis Fryburgensis.
Unum, SS. Fabiani et Sebastiani, n. s.

2. Sub decanatu grueriensi.

I. Grueriensis. (Præfectura). S. Theoduli. – Parochialis cum clero.

1. B. Mariæ Virginis (Le Mensye). 2. SS. Michaëlis et Sebastiani (Senatus Friburgensis). 3. S. Crucis (Cives). 4. S. Antonii (De Clery Frib.). 5. B. Virginis dolorum, n. s. (Franciscus de Mynoly) ³. 6. S. Andreæ (Parochiani). 7. S. Petri (Les Casteles ⁴ et Violeys). 8. S. Georgii (Corpateur). 9. S. Catharinæ (Jehan de S. Germano). 10. S. Laurentii (Les Gremions et les Portey ⁵ de Bullo).

Filialis, *Turris Trema*. S. Dionisii.

1. B. Mariæ. 2. Annunciationis Mariæ (Gazet, Corpasteur, Pillicier ⁶).
Sacellum castri. S. Johannis Baptistæ.

Hospitale. D. Mauritii.

Capella *Neurive*. S. Francisci, n. s.

bellan de Charles III, duc de Savoie. Il avait acquis Villarsel en 1530, Attalens en 1533, Billens et Villariaz en 1538 et Le Châtelard en 1549. Cf. Pierre de Zurich, Histoire de la seigneurie de Billens (*Rev. d'Hist. suisse* 1922, p. 168).

¹ Donnant suite à la demande qui avait été formulée par le Chapitre de Saint-Nicolas, le Nonce Bonomio, lors de la troisième visite qu'il fit dans notre ville, agissant au nom de Grégoire XIII, incorpora au Chapitre, en date du 20 août 1580, les cinq paroisses de Châtel-Saint-Denis, Vuisternens-devant-Romont, Montbrelloz, Farvagny et Saint-Aubin. Aussi bien, pour les cinq, nos tables indiquent-elles comme collateur le Chapitre de Fribourg.

² Cf. p. 35, n. 3.

³ « Mynoly » doit être une erreur. S'agirait-il des de Myolan, qu'on rencontre parfois sous la forme : « Myolani » ?

⁴ La famille Castella.

⁵ La famille Portier.

⁶ Notre copiste n'avait pas indiqué de collateur pour cette chapelle. Il avait réparti, par contre, entre les trois sanctuaires qui suivent, les noms des trois familles qu'une autre main a ensuite biffés, pour les reporter tous trois à côté de la chapelle de l'Annonciation. Le texte primitif indiquait les Gachet comme patrons du « sacellum castri » (la chapelle des Comtes de Gruyères, près du château), les Corpataux comme collateurs du sanctuaire de l'hôpital de Gruyères, et les Pellicier comme patrons de la chapelle de Neirivue.

II. Albaquensis. (Sub dominio Bolensi). Assumptionis B. Mariæ. – Liberum.

1. S. Andreae. 2. S. Antonii. 3. S. Stephani.

Sacellum à *Montbovon*. S. Grati, unicum.

III. Granwilarensis. (Sub dominio Grueriensi). S. Jacobi. – Liberum beneficium ¹.

1. S. Nicolai. 2. S. Sulpitii. 3. S. Michaëlis. 4. B. Mariæ Annunciationis.

Sacellum *D. Bartholomæi*, unicum.

Filialis *Lessot*, quoad cœmeterium, non autem quoad baptisterium. S. Martini.

IV. Estavanensis. (Sub dominio Grueriensi). B. Magdalenæ. – Olim filialis de Proch ².

S. Claudii, unicum.

V. Jounnensis ³. (Præfectura). S. Stephani. – Liberum benef.

1. B. Mariæ Virginis. 2. S. Sebastiani.

¹ L'ancienne église, dédiée à saint Jacques, se trouvait dans un endroit assez isolé, entre Grandvillard et la Sarine, là où se dresse la chapelle de la Daudaz. La contrée qu'elle devait permettre de desservir ayant été détachée de Broc, où le droit de patronat était exercé par le Prieuré de Lutry, celui-ci l'avait conservé également pour l'église de Saint-Jacques. Le Prieuré fut supprimé à la Réforme, de telle sorte que ce fut le gouvernement de Fribourg qui nomma désormais le curé. C'est la raison pour laquelle Schneuwly, selon ce qui a été expliqué plus haut, écrit : « beneficium liberum ». Par contre, en date du 20 février 1585, comme compensation pour Broc et Vuisternens que le clergé de Gruyères avait demandés en vain, le Conseil lui passa le droit de collature pour Grandvillard. (Ratsmanual 129, 20 février 1585 : « Commis du clergé de Gruyère. Denselben ist die Collatur der Chur von Grandvillard, in bedacht der vertrustung so innen hie vor der Chur von Vuistarnens halber gethan worden, vergönth und zugelassen, solang es mynen Herren gevellig, soveer das sy dieselbige Pfar mitt geschickten, glerthen priestern, die das volck christlich underwysen khönnind, versechind ». Voir dans le Ratserkanntnussbuch, t. XIX, f. 18^v, l'arrêté correspondant, en date du 21 février, reproduit dans Dellion, *Dictionn. des paroisses*, t. VI, p. 561.) C'est dire que la table que nous publions est antérieure à cette date. La chapelle de Saint-Barthélemy, mentionnée ensuite, se trouvait à Grandvillard, à l'emplacement de l'église qui lui succéda lorsque le siège de la paroisse eut été, une dizaine d'années plus tard, transporté au village même. Cette église fut dédiée aux deux patrons réunis : saint Jacques et saint Barthélemy.

² Broc. Ailleurs (p. 2 du même volume) le copiste écrit Brock. Lorsqu'il s'agit d'une église qui, après avoir été la filiale d'une autre, est ensuite érigée en paroisse, la question du droit de collature ne se pose ordinairement pas, parce que, en principe, le « patron » de l'église-mère garde également ses droits sur la fille.

³ Bellegarde.

VI. Galmensis¹. (Sub dom. Corberiensi.) S. Crucis vel S. Laurentii². – Liberum benef. ; olim filiale de Pröch.

1. B. Mariæ Virginis. 2. S. Laurentii. 3. Michaëlis, n. s.

VII. Brochensis. (Sub dominio Grueriensi). S. Othmari. Parochialis et Prioratus³. – Capitulum Friburgense.

1. S. Yvonis. 2. B. Mariæ. 3. S. Sebastiani. 4. S. Nicolai. 5. B. Mariæ dolorum.

VIII. Willarvolarensis. (Sub dominio Corberiensi). S. Sulpitii. – Capitulum Friburgense.

S. Antonii, unicum.

IX. Altævillensis. (Sub dominio Corberiensi.) S. Stephani. – Liberum beneficium.

Unum, B. Mariæ Magdalenæ, n. s.

Filialis, *Corberiæ*. B. Mariæ.

1. S. Joh. Baptistæ. 2. S. Laurentii. 3. S. Antonii, n. s. 4. S. Elogii.

X. Bunnendorffensis⁴. (Sub dominio Bollensi.) B. Mariæ. – Liberum beneficium.

1. S. Antonii. 2. S. Jacobi.

Sacellum de *Servy*⁵. B. Mariæ.

¹ Charmey.

² Anciennement, l'église de Charmey était placée sous le seul vocable de la Sainte-Croix. Lors de la visite de 1453 (ASHF. I, p. 205) il est demandé que, conformément à l'usage, un grand crucifix soit placé au haut de la nef, ou que l'on y mette du moins celui qui se trouve sur le maître-autel. Il est parlé, à la même occasion, d'un autel latéral dédié à saint Laurent, que signale également, ainsi qu'on le voit, le prévôt Schneuwly. Les visites de 1654 et de 1663 énumèrent, elles aussi, comme titulaires ou patrons de l'église de Charmey : la Sainte-Croix et saint Laurent. Celle de 1666, par contre, ne parle plus que de ce dernier. La visite de 1654 fut ordonnée par Mgr Knab, tandis que les suivantes furent entreprises par Mgr de Strambin en personne. Sous le titre : *Acta Visitationis*, les procès-verbaux et recès de ces visites sont conservés aux archives de l'Evêché : ceux de 1663 en triple exemplaire et ceux de la visite de 1666 (qui ne se termina qu'en 1668) également en partie à double, les recès de certains décanats se retrouvant dans le volume intitulé : *Status Episcopatus Lausanensis. Pars I*. C'est dans ce même recueil que sont consignées les remarques se rapportant à une troisième et dernière visite entreprise par Mgr de Strambin au cours des années 1675-1678.

³ Il y avait eu, à Broc, un Prieuré clunisien, dont l'église, dédiée à saint Othmar, était devenue, dans la suite, l'église paroissiale. Le curé de Broc porte, aujourd'hui encore, le titre de prieur. C'est également le cas de celui de Semsales, parce que, dans sa paroisse, se trouvait naguère un Prieuré du Grand Saint-Bernard.

⁴ Pont-la-Ville.

⁵ Scherwil (ou Serwil) est un hameau qui, avec d'autres, fut, en 1651, détaché de Pont-la-Ville pour former la paroisse de La Roche.

3. Sub decanatu Rotundimontano.

I. Rotundimontana. (Præfectura). Assumptio B. Mariæ. – Parochialis cum clero.

1. SS. Johannis Evangelistæ et Rochi. 2. S. Catharinæ et Martini ¹. 3. SS. Sulpitii, Tiburtii, Valerii. 4. S. Elogii. 5. S. Mauritii. 6. S. Pauli. 7. S. Margarethæ et S. Georgii ¹. 8. S. Barbaræ, Laurentii ¹. (De Brangetes) ². 9. S. Francisci. (Id.) 10. S. Stephani. 11. S. Annæ. 12. S. Ludovici. (De Clery). 13. B. Mariæ in porticu ³. 14. S. Claudii. 15. S. Wolfgangi. 16. S. Fælicis. 17. S. Theoduli. 18. S. Petri. 19. S. Mariæ Magdalenæ. 20. SS. Trinitatis. 21. S. Christophori. 22. S. Antonii ⁴. 23. S. Michaëlis. 24. S. Johannis Baptistæ. 25. S. Gregorii. 26. S. Crucis. 27. B. Mariæ dolorum.

Hospitale. S. Antonii.

II. Villensis⁵. (Sub dom. Rotundim.) S. Petri. – Cleri Rotundimont.

1. 2. ⁶.

III. Bellensis⁷. S. Mauritii. – Liberum beneficium.

1. 2. S. Johannis Baptistæ, n. s. (De Villarsten) ⁸.

IV. Syviriecensis. (Sub dominio Rotundimontano). S. Sulpitii. – Cleri Rotundimontani.

S. Petri, unicum.

V. Morlensis⁹. (Sub dom. Ruwensi). S. Mauritii. – Liberum benef.

1. S. Catharinæ. 2. S. Theoduli (Malliardi Rotundimontani). 3. S. Johannis Baptistæ. (Johannis Malliard).

VI. Promasensis. (Sub dom. Ruwensi). S. Petri. – Liberum benef.

1. S. Johannis Baptistæ, n. s. 2. S. Antonii. 3. S. Mauritii, n. s.

¹ Le second nom a été ajouté de la main de Schneuwly.

² La famille de Grangettes.

³ Notre-Dame du Portail.

⁴ Cet autel et les cinq qui suivent ont également été ajoutés de la main de Schneuwly.

⁵ Villaz-Saint-Pierre.

⁶ Schneuwly sait donc que l'église possède deux autels latéraux, mais il ignore leurs noms. C'étaient vraisemblablement les deux que signalent déjà les visiteurs de 1453 : l'autel de saint Jean-Baptiste et celui de sainte Marie-Madeleine. (ASHF. I, p. 307). La visite de Mgr de Watteville parle en outre d'un autel dédié à la Vierge et à saint Benoît. (Arch. Evêché, cart. 20, liasse 4.)

⁷ Billens. Schneuwly a omis d'indiquer que cette localité relevait de Romont, et il ignorait également le nom du saint auquel était dédié le premier autel ; le cas se renouvelle encore une fois ou l'autre.

⁸ Cf. p. 33, n. 1.

⁹ Morlens. Depuis le siècle dernier, l'église paroissiale se trouve à Ursy.

Filialis *Ruensis*. S. Nicolai, n. s.

1. S. Antonii. 2. S. Elogii. 3. B. Mariæ dolorum. 4. SS. Trinitatis (Malliard).

Sacellum de *Gond*¹, absque ornatu et ædificio. S. Johannis.

VII. Wistarnensis. (Sub dom. Rotundimontano). B. Mariæ. – Capitulum Fryburgense.

1. S. Sylvestri. 2. S. Georgii. 3. S. Jacobi, n. s.

Filialis à *Grangetes*. S. Mauritii.

Sacellum B. Mariæ (D. de Lullins)².

VIII. Villarabonensis. (Sub dom. Rotundimont.). S. Laurentii³. S. Johannis Baptistæ, unicum.

IX. Meseyrensis. (Sub dominio Rotundimontano). S. Petri ad vincula. – Liberum beneficium.

1. S. Trinitatis. 2. S. Antonii.

X. Berlingensis. (Sub dominio Rotundimontano). B. Mariæ. – Liberum seu immune.

Unicum (Udlaricus de Englisperg).

4. Sub decanatu Staviacensi.

I. Staviacensis ad lacum. (Præfectura). S. Laurentii. – Parochialis cum clero⁴.

¹ Nous ne savons pas de quelle chapelle il veut parler. Le copiste aurait-il écrit Gond au lieu de Gonel, famille dont plusieurs membres ont été des bienfaiteurs de Rue et de la paroisse de Promasens ? Il n'en serait pas moins curieux de voir une chapelle désignée par le nom de son fondateur.

² La seigneurie de Grangettes passa, au XVI^e siècle, aux de Lullin de Genève et l'un d'eux, Prosper de Genève, seigneur de Lullin, la vendit, en 1592, à Pierre de Reynold de Fribourg (Dellion, VI, p. 528-9).

³ Le collateur n'est pas indiqué. Comme c'était, naguère, le Prieuré de Burier près de Vevey (ASHF. I, p. 187), auquel se substitua, depuis la Réforme, l'Etat de Fribourg, Schneuwly, conformément à la règle qu'il suit dans les cas semblables, aurait dû écrire : « beneficium liberum ».

⁴ Le copiste a ménagé, pour y inscrire les noms des autels de l'église paroissiale d'Estavayer, un espace équivalent à celui qu'il avait employé pour ceux de Gruyères ; mais il s'est contenté, ici, de tracer l'accolade : la colonne des autels n'y est pas. Il y a cependant moyen de suppléer approximativement à cette lacune : les 11 autels de l'église de Saint-Laurent sont énumérés, en effet, dans la visite de 1453 (ASHF. I, 288 sq.). Deux siècles plus tard, la visite de 1663 donne également la liste des autels de l'église paroissiale d'Estavayer : ils sont alors au nombre de 15, le maître-autel y compris. Or, il est bien évident que ceux qui se rencontrent dans les deux listes devaient exister également au moment où Schneuwly dressait la sienne, soit à une date qui se trouve à peu près au milieu

II. Fontana. (Præfectura). S. Sulpitii. — Liberum beneficium.

1. B. Mariæ (Fundator dominus de Font, Senat[or] Friburg.) 2.¹.

III. Ceyrensis². (Sub dominio Fontanæ.) S. Nicolai. — Filialis alias de Yvenant, ditionis Bernensis.

1. B. Mariæ, n. s. ; 2. B. Mariæ (Fundator dominus loci).

IV. Morithensis.³ (Sub dominio Fontanæ.) S. Petri.

V. Wissenensis. (Sub dominio Fontanæ.) S.⁴. Filialis alias de Demorit, ditionis Bernensis.

1. (Dominus de Wissens)

entre les deux autres. Sont communs aux deux listes : les autels de l'Assomption, de Saint-Nicolas (devenu, dit la visite de 1663, l'autel de Notre-Dame du Mont-Carmel), de Saint-Jacques (appelé, en 1663, de Saints Jacques et Christophe) de Sainte-Catherine, de Saint-Michel, du Saint-Esprit, de Saint-Pierre, de Saint-Georges (en 1663 : de Saints Etienne et Georges), de Saint-André, de Saint-Jean-Baptiste et de la Sainte-Trinité. La visite de 1453 a, en plus, un autel de Saint-Antoine, fondé, d'après Dellion (V, p. 153) vers 1430 et attesté encore en 1538. La visite de 1663 connaît en outre un autel de Toutes Ames ou des Trépassés (qui existait déjà au milieu du XV^{me} siècle selon Dellion), un autel de Saint-Blaise et un autre de Saint-Martin (Dellion V, p. 215 : ce dernier avait un chapelain déjà en 1503). Il y aurait lieu enfin d'y ajouter, d'après Dellion, un autel du Saint-Suaire, fondé en 1522 et enlevé en 1611, et peut-être un autel de Saint-Sébastien et un autre de Sainte-Anne. Il y avait, au cimetière, une chapelle de Saint-Claude ; en ville : la chapelle de l'Hôpital (avec la Sainte-Croix comme titulaire, d'après la visite de 1663), la chapelle de Rivaz, celle de Saint-Hilaire (qui existait du moins encore en 1526, d'après Dellion, 159) et, hors de ville, celle de Saint-Eloi (attestée déjà en 1441, selon Dellion, et mentionnée d'autre part dans la liste que donnent les *Decreta et Constitutiones synodales* de Mgr de Strambin en 1665, p. 168). Faisait en outre partie de la paroisse d'Estavayer la chapelle de Saint-Nicolas à Sévaz. Le clergé de la ville comprenait, au milieu du XVI^{me} siècle, une quinzaine de membres : comme, dès cette époque, le même chapelain desservait parfois plusieurs autels, ce chiffre cadre assez bien avec le nombre d'autels que devait renfermer alors la ville d'Estavayer.

¹ D'après la visite de 1453, l'autre autel latéral de Font était dédié à saint Nicolas, et il avait été fondé également par les seigneurs de l'endroit ainsi que par deux membres de la famille de Forel, coseigneurs de Font (ASHF. I, p. 294).

² Cheyres, qui, jusqu'à la Réforme, était filiale de la paroisse d'Yvonand.

³ Murist. C'étaient, avant la Réforme, les chanoines de la chapelle de Saint-Nicolas du Palais épiscopal de Lausanne qui en avaient la collature (ASHF. I, 296), et par conséquent, après 1536, l'Etat de Fribourg qui se l'était attribuée : « Sub collatione incliti Senatus », note la visite de 1663. Celle de 1666 dit, plus exactement : « Ad præsentationem... Senatus ». L'une comme l'autre signalent, à Murist, deux autels latéraux : l'un ayant comme titulaire l'Assomption de la S. Vierge, et l'autre : le Rosaire. Notre copiste avait prévu les lignes nécessaires pour les inscrire ; mais, à leur place, il a introduit le nom du patron de l'église : saint Pierre.

⁴ Avant la Réforme, la chapelle de Vuissens était filiale de la paroisse vaudoise de Démoret. La scission religieuse avait rendu nécessaire la construction d'une

Sacellum in castro. B. Mariæ dolorum.

Filialis *Profundæ vallis* ¹, olim filialis de Dinisie, ditionis Bernensis. S. Umberti.

VI. Supra Petram. (Præfectura.) S. Magdalenæ. – Liberum benef. 1. S. Antonii. 2. S. Andrea.

Filiales seu sacella : *Fetigny* ².

Ceyri. S. Sylvestri ³.

Prope arcem. S. Nicolai ⁴.

VII. Culiana ⁵. S. Martini. – Abbas Altæripæ.

1. S. Johannis Baptistæ et B. Mariæ (dominus de Cugie) ⁶. 2. S. Nicolai (Parochiani). 3. S. Antonii (dominus de Cugie vetustim). 4. S. Elogii, n. s. (Confratria ibidem.)

Filiales eins : 1. de *Nuwillie*. S. Jacobi.

2. *Aulmont*. S. Theoduli.

3. *Cheyri* ⁷. S. Georgii.

VIII. Rueyriana. (Sub dominio Staviacensi.) S. Sylvestri. Filialis olim S. Petri en Willie ⁸. – Clerus Staviacensis.

église. Le collateur en était l'Etat de Fribourg (Acta Visit. 1663) et le patron : saint Vincent (Acta Visit. 1654). Schneuwly ignore le nom de ce dernier, mais il sait que l'église possédait plusieurs autels latéraux (deux, d'après la visite de 1654) et que, pour l'un d'eux, le droit de patronat était exercé par le seigneur de l'endroit. Enfin, le château renfermait une chapelle dédiée à Notre-Dame de Compassion.

¹ Prévondavaux, filiale, avant la Réforme, de la paroisse vaudoise de Denezey. La chapelle, qui daterait de 1583, d'après Dellion (XII, 191) est dédiée aujourd'hui à saint Hubert ; mais les anciens textes (ainsi encore les Actes de la visite de 1666) écrivent : S. Umbertus. La visite de 1654 note : « nescitur in cuius sancti honore ecclesia sit dedicata ».

² L'église de Fétigny, qui fut détachée de Ménières vers la fin du XVIII^e siècle (c'est sans doute par erreur que notre table la rattache à Surpierre) est dédiée aujourd'hui aux Dix mille Martyrs. D'après la visite de 1654, la patronne en était sainte Marie-Madeleine.

³ Cette chapelle de Saint-Sylvestre, à Cheiry, filiale de Notre-Dame des Champs, fut probablement la première église paroissiale de Surpierre.

⁴ La chapelle du château de Surpierre, près de laquelle s'élève actuellement l'église paroissiale, tandis que celle-ci se trouvait alors à Notre-Dame des Champs.

⁵ Cugy. Au point de vue politique, bien que Schneuwly ne l'indique pas, cette paroisse dépendait de la préfecture d'Estavayer.

⁶ Les collateurs des quatre autels de Cugy ont été ajoutés d'une autre main.

⁷ Seiry. Quand Montet se détacha de Cugy (1675), Seiry demeura avec la paroisse-mère. Cette localité fut rattachée ensuite à Montet, en 1734, et érigée enfin en paroisse indépendante en 1900.

⁸ Rueyres-les-Prés, jadis filiale de Carignan. La visite de 1453 (ASHF. I, p. 286), pour autant que la transcription de M. Meyer est exacte, mentionne comme

IX. Lulliana. (Sub dominio Staviacensi.) S. Leodogarii. — Clerus Staviacensis ; est eius quasi filiale ¹.

B. Mariæ Magdalenæ ; unicum.

X. Mombrellensis ². S. Joh. Baptistæ. — Capitulum Friburgense.

B. Stephani unicum, n. s.

Nuvilliana. S. Jacobi ³.

5. Sub decanatu Didingensi.

I. Didingensis ⁴. SS. Petri et Pauli. — Capitulum Friburgi.

1. 2. 3. ⁵.

Sacella habet 5 : 1. S. *Bartholomæi* ⁶.

2. S. *Wolffgangi*.

3. S. *Laurentii* ⁷.

4. S. *Crucis* ⁸.

5. S. *Catharinæ* ⁹.

II. Tavernensis. S. Martini. — Capitulum Friburgense.

1. 2. 3. ¹⁰.

patron saint Séverin. Une chapelle dédiée à saint Loup, évêque de Troyes, serait attestée dans cette localité déjà en 1349 (Dellion X, p. 521). Schneuwly nous dit ici que le patron est saint Sylvestre. Un peu plus loin — car il reparle de Rueyres au sujet de Carignan (Cf. infra, p. 45) — il affirme au contraire que c'est saint Loup, et que saint Sylvestre avait un autre autel dans l'église, tandis que, ici, le copiste a laissé en blanc l'espace réservé aux autels latéraux. La visite de 1663, réunissant les deux noms, indique comme patrons : saint Sylvestre et saint Loup, tandis que celle de 1666 mentionne le seul saint Sylvestre. Actuellement, c'est saint Loup qui est invoqué comme patron à Rueyres-les-Prés.

¹ L'église de Lully, qui appartenait jadis au Prieuré de Romainmôtier, avait été annexée, non sans protestations de ce dernier, au clergé d'Estavayer en 1522, et c'était depuis la cité staviacoise qu'un prêtre venait desservir cette église. (Dellion VII, p. 292.)

² Comme Cugy, Montbrelloz faisait partie de la Préfecture d'Estavayer.

³ La visite de Mgr de Watteville signale aussi, entre la mention qu'elle consacre à l'église paroissiale de Cheiry et celle qui parle de l'église paroissiale de Cheyres, une « capella dependens de Nivillie ». La distance qui sépare Nuvilly de Montbrelloz permet de se demander s'il n'y a pas là, de sa part, une erreur.

⁴ Nous entrons, avec le décanat de Guin, dans les Anciennes Terres. Il n'y a donc — sauf pour Planfayon — plus d'indications de bailliages.

⁵ Ces trois autels latéraux, dont Schneuwly ignore les noms, étaient, d'après les visites de 1654 et de 1663, ceux du Rosaire, de Saint-Antoine et de Saint-Jean-Baptiste.

⁶ La chapelle de Saint-Barthélemy, aux portes de Fribourg.

⁷ La chapelle de Schiffenen.

⁸ La chapelle de Schmitten.

⁹ La chapelle de Bundtels.

¹⁰ Ces trois autels, dont les noms sont restés en blanc, étaient, à s'en tenir

- Sacella : 1. Super cœmiterium. S. Michaëlis.
2. *In[ferius] Montenach*¹. S. Antonii.
3. *Alterswyl*. S. Nicolai et Ursi².
4. *Leprosorum*³.

1. B. Virginis. 2. S. Crucis. 3. S. Annæ.

III. Plaffeyensis. (Præfectura.) S. Mariæ. – Liberum beneficium.

1. S. Johannis Evangelistæ. 2. S. Sebastiani.

Filialis in *Plaselb*. S. Martini.

Sacellum super cœmiterium. B. Mariæ.

IV. Rechthaltensis. S. Germani. – Liberum ; filiale olim Tavers.

1. S. Germani. 2. 3. B. Virginis⁴.

Sacellum super cœmiterium. S. Michaëlis.

V. Heytenriedtensis. S. Michaëlis. – Liberum. Juris patronatus de Diesbach Friburg.

1. S. Sebastiani, n. s. 2. B. Mariæ.

Filiale seu sacellum *Zû Wiler*⁵. S. Mauriti.

VI. Überstorffensis. S. Johannis Baptistæ⁶.

1. B. Mariæ. 2. SS. Urbani, Antonii

Filiale in *Alblingen*, ditionis Bernensis⁷.

VII. Wunnenwylensis. S. Margaretæ⁸.

aux visites pastorales de Mgr de Strambin, ceux de Sainte-Anne, du Rosaire et de la Nativité du Sauveur.

¹ La chapelle de Niedermonten, à laquelle s'est substituée maintenant l'église paroissiale de Saint-Antoine.

² Le copiste a vraisemblablement groupé ici par erreur deux chapelles distinctes : celle de Saint-Nicolas, à Alterswil, et celle de Saint-Ours, au village de ce nom, toutes deux remplacées actuellement par des églises paroissiales.

³ Bourguillon.

⁴ La visite de 1654 parle aussi de trois autels latéraux, mais sans donner leurs noms. Celles de Mgr de Strambin n'en connaissent au contraire que deux : l'un dédié, comme le maître-autel, à saint Germain, et l'autre à la Vierge du Rosaire.

⁵ Wiler vor Holz.

⁶ Comme pour Bœsingen, c'était le Conseil de Berne qui avait la collature de la paroisse d'Ueberstorf.

⁷ Cette chapelle d'Albligen était dédiée à saints Pierre et Paul.

⁸ Schneuwly n'indique pas le collateur : c'étaient les Augustins de Fribourg. Ainsi qu'il l'avait fait pour les paroisses précédentes, le copiste a tracé l'accolade qui devait englober les noms de deux ou trois autels latéraux ; mais l'espace prévu pour ces derniers est demeuré vide. L'église consacrée en 1624 par Mgr de Watteville comprenait en tout trois autels, nous apprend la visite de 1663 ; et celle de 1666 précise que l'un des autels latéraux était dédié à saint Etienne et l'autre à Notre-Dame du Rosaire.

VIII. Besingensis. S. Jacobi Maioris. — Bernensium ¹.

Ecclesia S. Syri prope templum. Bernensium.

IX. Gurmellensis. S. Germani. — Capitulum Friburgense ².

Sacella : 1. *Zum Dirrenberg*. B. Mariæ.

2. *Wallenbuch*. S. Barbaræ.

3. *Lubistorpf*. S. Christophori.

X. Berfischensis ³. S. Mauritii. — Liberum seu choralium ⁴.

Sacellum privatum versus Gurmels. S. ⁵.

Aliud S. *Theoduli*.

¹ Là aussi, et de même pour l'église de Saint-Syr, la place prévue pour l'énumération des autels latéraux est demeurée blanche. La visite de Mgr de Watteville nous dit que l'un d'eux était dédié à la Sainte Vierge ; celle de 1663 nous apprend que l'autre était consacré à saint Antoine abbé. Quant à l'église de Saint-Syr, elle avait également deux autels latéraux (visite de 1654) : l'un dédié à la Sainte Vierge, et l'autre à saint Syr, comme le maître-autel (visite de 1666).

² La visite de 1453 (ASHF I, p. 263) signale deux autels latéraux dans l'église paroissiale de Cormondes : ceux de Saint-Théodule et de Saint-Antoine. Celle de 1654 en connaît trois et mentionne celui de la Sainte-Croix. Notre copiste a prévu, mais de nouveau sans le remplir, le même espace que pour les trois paroisses précédentes.

³ Barberèche.

⁴ Pour doter la petite maîtrise de six choralistes qui, sous la direction d'un « chantre » ecclésiastique, avait été créée à Saint-Nicolas, quelques années avant l'érection de l'église en collégiale, on avait obtenu les revenus de deux ou trois paroisses. En 1503, deux gentilshommes — ou, plus exactement, leurs épouses — avaient, chacune pour moitié, abandonné dans ce but au gouvernement la collature de l'église de Givisiez. Un autre « patron » en fit autant, trois ans plus tard, pour l'église de Barberèche. Devançant cette dernière cession, le cardinal Reymond, Légat du Saint-Siège, avait, à la sollicitation du gouvernement, incorporé à la Chantrierie, en 1504, les trois paroisses de Givisiez, Barberèche et Courtion. De cette dernière, il ne fut plus question dans la suite. Par contre, en 1507, Jules II confirma cette incorporation, exigeant seulement que le patron, c'est-à-dire le gouvernement, donnât son consentement. Le clergé de Saint-Nicolas demanda la suppression de cette réserve, étant donné, faisait-il remarquer, que c'étaient peut-être des ecclésiastiques, et non pas des laïques, qui possédaient le droit de patronat sur ces églises. La supplique (Arch. vatic. Reg. Suppl. 1269, f. 239^v ; elle est du 29 octobre 1507) porte la mention : « Accordé », mais une bulle corrigée dans ce sens ne semble pas avoir été expédiée, de telle sorte que le gouvernement conserva le droit de collature sur ces deux églises, affectant les revenus des deux paroisses, après défalcation des frais de desservance, à la Chantrierie de Saint-Nicolas. Ceci explique la rédaction de Schneuwly : « liberum, seu choralium ». Quant aux autels latéraux de l'église de Barberèche, Schneuwly — qui est décidément mal renseigné sur le décanat allemand — sait qu'il en existe, mais il ignore à quels saints ils sont dédiés. La visite de 1453 (ASHF. I, p. 264) parle d'un autel de la Sainte Vierge. Celle de 1654 sait que ces autels sont au nombre de deux, et les visites de 1663 et 1666 précisent que l'un est consacré à Notre-Dame du Rosaire et l'autre à saint Barthélemy.

⁵ C'est vraisemblablement la chapelle du château de Grand-Vivy, proba-

6. Sub decanatu Faverniachensi.

I. Faverniacensis¹. S. Vincentii. – Capitulum Friburgense.

1. B. Mariæ, n. s. 2. S. Crucis.

Filiale *Wistarnense devant Pont*. S. Johannis Evangelistæ.

1. S. Johannis Baptistæ. 2. B. Mariæ, n. s.

II. Staviacensis de Giblaux. S. Clementis. – Capitulum Friburg.

1. S. Alexii. 2. S. Sebastiani. 3. S. Jacobi et Christophori.

Sacellum : S. *Laurentii*².

III. Orsonensis. S. Petri. – Capitulum Friburg. ; habet vicarium.

1. S. Francisci (Dominus Antonius Alexius Friburg.). 2. Mariæ Magdalenæ. 3. S. Sebastiani. 4. Catharinæ, n. s.

Sacella : 1. à *Willar*³. S. Theoduli.

2. *Massonens*. S. Mauritii.

3. *Chava*⁴. S. Johannis Baptistæ.

IV. Oteniacensis. S. Mauritii. – Capitulum Friburgi.

1. S. Theodori. 2. S. Johannis, n. s.⁵ (Des Schapuis.) 3. S. Nicolai.

Sacella à *Coting*. S. Martini.

*Zeining*⁶. B. Mariæ.

blement dédiée à saint Josse (Dellion II, p. 44). Nous ne savons pas, par contre, quel est le sanctuaire suivant de Saint-Théodule. Il y avait dans le voisinage, à Cormagens, une chapelle consacrée à saint-Théodule (Dellion II, p. 82) et le même évêque était l'un des titulaires de la chapelle de Bonn (Dellion VII, p. 108 et *Decreta et Constitut. synod.* de Mgr de Strambin, p. 173) ; mais le premier de ces deux sanctuaires faisait partie de la paroisse de Belfaux, et, du moins à l'époque où fut construit le second, soit vers le début du XVII^{me} siècle, Bonn relevait de Guin.

¹ Notre copiste omet désormais d'indiquer les bailliages. Farvagny était préfecture, et Estavayer-le-Gibloux, Orsonnens ainsi qu'Avry, après avoir appartenu jadis à la baronnie de Pont, dépendaient maintenant de ce bailliage de Farvagny. Les autres paroisses du décanat étaient toutes dans les Anciennes Terres, avec cette réserve que Ecuwillens et Treyvaux relevaient de la seigneurie d'Illens comme communes, tandis que les territoires de ces deux paroisses dépendaient également des Anciennes Terres. Cf. la notice explicative que M. Alfred Weitze a donnée de sa carte des Anciennes Terres et Bailliages du canton de Fribourg en 1798. Fribourg, 1914.

² Rueyres-Saint-Laurent. ³ Villarsiviriaux. ⁴ Chavannes-sous-Orsonnens.

⁵ Cet autel avait été fondé en 1446 en l'honneur de saint Jean-Baptiste et de saint Antoine (Dellion I, 276).

⁶ Chénens. On sait que, à cette époque, on emploie indifféremment le Z et le Ch. Nous trouverons un peu plus bas : Zandon, pour Chandon. La finale est également caractéristique : si l'on écrit Zening, Cotting — et nous avons déjà rencontré plus haut : Marsing et Bossoning — cela prouve que, contrairement à ce qui a lieu aujourd'hui (mais conformément à l'usage encore en vigueur dans le canton de Vaud) l's finale de ces différents noms ne se prononçait pas.

V. Escuwilliensis. B. Mariæ. – Abbas Altæripæ.

1. S. Grati, n. s. 2. S. Antonii.

VI. Mertenlachensis. SS. Petri et Pauli. – Capitulum Friburgense.

1. S. Johannis Evangelistæ. 2. S. Antonii, n. s. 3. S. Eulogii.

Sacellum super cœmeterium. S.¹

Filiale *Giffers*. S. Tiburtii.

1. S. Mariæ dolorum. 2. S. Bartholomæi.

Filiale². S. *Sylvestri*.

1. Mariæ Magdalenæ. 2. S. Theoduli.

Sacella : 1. à *Pierrefortia*. S. Mauritii (Monasterium macræ augiæ³.)

2. Versus urbem. S. Sebastiani. In Mertelachen⁴.

VII. Spinsensis⁵. S. Stephani. – Liberum beneficium.

1. SS. Barabaræ, Catharinæ. 2. S. Theoduli, n. s.

Filiale *Perroman*. S. Laurentii⁶.

VIII. Ergenzahensis⁷. S. Jacobi. – Liberum beneficium.

1. S. Nicolai. 2. SS. Johannis Baptistæ, Antonii, n. s.

IX. Treffelensis⁸. S. Petri Apostoli. – Capitulum Friburgense.

1. S. Theoduli. 2. Mariæ, n. s.

Filialis in ipso vico : S. Petri Apostoli.

Sacellum zu *Ried*⁹ : S. Georgii.

X. Affricensis. B. Martini. – Capitulum Friburgense.

1. S. Syxti. 2. S. Alexii, n. s.

Sacellum à *Pont*. S. Theoduli.

7. Sub decanatu sancti Albini.

I. S. Albini¹⁰ ; eiusdem. – Capituli Friburgensis.

1. S. Antonii. 2. B. Mariæ. 3. S. Crucis, n. s.

¹ Cette chapelle du cimetière de Marly est signalée également dans la visite de Mgr de Watteville.

² Schneuwly a corrigé et écrit au-dessus : « capella ».

³ C'est Schneuwly également qui a ajouté ces trois mots, pour préciser que cette chapelle était la propriété du couvent de la Maigrauge.

⁴ C'est encore Schneuwly qui précise en écrivant : « in Mertelachen ». Cette chapelle des saints Fabien, Sébastien et Roch se trouvait tout près de l'église paroissiale de Marly (Dellion VIII, p. 324).

⁵ Ependes.

⁶ Le copiste avait disposé une accolade pour y insérer les autels latéraux de l'église de Praroman ; mais les noms manquent.

⁷ Arconciel.

⁸ Treyvaux.

⁹ La chapelle d'Essert.

¹⁰ Saint-Aubin était préfecture ; les deux paroisses qui suivent dépendaient

sacellum *Villæ* ¹.

sacellum de *Deley* ².

II. S. Petri maioris ³; eiusdem. – Staviacensis clerus.

1. B. Mariæ, Sebastiani, n. s. 2. S. Nicolai, n. s.

Filialis olim *Rueyre*. S. Lupi.

S. Sylvestri, n. s. ⁴.

III. Morensis. SS. Ferreoli et Ferrutii. – Liberum beneficium ⁵.

Sacellum in *Buschi* ⁶. S. Mauritii.

IV. Miniriensis. S. Hilarii, n. s. – Liberum beneficium.

1. S. Nicolai, n. s.

V. Torniensis parva. ⁷ S. Martini. – Liberum; pensionem tamen dat.

1. S. Sebastiani, Antonii. 2. S. Catharinæ, n. s.

Filialis *Torny magnum*. S. Nicolai.

VI. Turris. ⁸ S. Mariæ. – Liberum beneficium.

1. S. Nicolai. 2. S. Crucis, n. s. 3. S. Jacobi, Joh. Evangelistæ, n. s.

Filialis à *Montenach*. Beatæ Mariæ; vicarium habet.

1. S. Petri (Chossi ⁹, Staviæ). 2. Mariæ Magdalenæ, n. s. 3. S. Antonii (Senatus Friburgi).

VII. Zandonensis ¹⁰. S. Gangolfi. – Clerus B. Virginis in urbe.

1. S. Antonii, n. s.

Sacellum in *Lechièles*. S. Johannis Baptistæ.

VIII. Rûperswylensis ¹¹, olim sub Donatière parochia.

d'Estavayer; Ménières relevait de Surpierre, et les autres, de Montagny, sauf Villarepos, qui faisait partie des Anciennes Terres.

¹ La chapelle de Villars-le-Grand, dédiée à saint Laurent.

² La chapelle de Delley était dédiée à saint Jacques.

³ Carignan. Aujourd'hui, c'est Gletterens qui est le siège de la paroisse.

⁴ Cf. p. 39, n. 8.

⁵ Le copiste a prévu un espace — mais il est demeuré blanc — pour les autels latéraux. On peut se demander toutefois s'il y en avait : la visite de 1654 dit : « Altare maius et unicum non est consecratum ».

⁶ Bussy, qui est devenu le siège de la paroisse en 1869.

⁷ Torny-Pittet, dont Torny-le-Grand était la filiale.

⁸ Tours. Montagny-les-Monts, la filiale d'alors, est actuellement le siège de la paroisse.

⁹ Les Chaucy ou Chauce.

¹⁰ Chandon. Le curé réside maintenant à Léchelles, l'ancienne filiale.

¹¹ Villarepos, qui, jusqu'à la Réforme, allait avec Donatyre. Les actes de la visite de Mgr de Watteville l'appellent encore une filiale. Le patron était saint Etienne et c'était le gouvernement qui nommait le curé. Schneuwly ignore quels

Sacellum prope *Ouleyri*¹. S. Georgii.

IX. Domdidierensis. S. Desiderii. — Liberum beneficium.

1. S. Antonii et Barbaræ, n. s. 2. SS. Catharinæ et Dionisii.

X. Petri minoris², eiusdem sancti. — Capitulum Friburgi³.

1. S. Johannis Baptistæ. 2. S. Antonii.

8. Sub decanatu Gumscheniano.

I. Gumscheniana⁴. S. Stephani. — Capitulum Friburgi.

1. B. Mariæ. 2. S. Sylvestri. 3. S. Alexii. 4. Sacellum defunctorum.

B. Mariæ.

étaient les autels latéraux. Ils étaient au nombre de deux d'après les visites de Mgr de Strambin. ¹ Cf. cette Revue, 1939, p. 153, n. 2. ² Dompierre.

³ On s'étonnera peut-être de voir le Chapitre de Saint-Nicolas désigné comme collateur de l'église de Dompierre, qu'aucune décision pontificale, à notre connaissance, ne lui avait incorporée. Ce n'est, malgré tout, pas une erreur de notre copiste. Voici, en effet, des textes qu'on peut citer à l'appui de cette affirmation. Le 26 juillet 1585, le Chapitre nommait un vicaire — soit donc un desservant — à Dompierre et fixait sa firme au même chiffre, 60 livres, que pour son prédécesseur (Arch. de Saint-Nicolas, *Man. Capit.* I, f. 29^v). Un nouveau desservant fut désigné, l'année suivante, dans la personne de Dom François Cardinaux (Ibid., f. 31, séance capitulaire du 14 février 1586). Deux ans plus tard, le poste était de nouveau vacant (Ibid., f. 45^v, séance du 30 septembre 1588) et le successeur de Dom Cardinaux comparut devant le Chapitre le 3 mars suivant, pour se plaindre des conditions matérielles dans lesquelles son prédécesseur avait laissé la cure (Ibid., f. 46^v). D'autre part, et parallèlement à ces textes, un autre volume des archives capitulaires, qui contient, pour les années 1557-1647, des admodiations de cures du Chapitre, nous apprend que, le 7 mars 1584, celle de Dompierre fut admodiée à Dom Claude Piccand de Farvagny (f. 18), le 23 mai 1586, à Dom François Cardinaux (f. 22^v) et, en 1588, à Dom Bernard Chevaley (f. 24). Il résulte de ces textes que, durant l'avant-dernière décade du XVI^e siècle, soit donc au moment où se placent les Constitutions capitulaires du Prévôt Schneuwly et les tables que nous en extrayons, la cure de Dompierre était la propriété du Chapitre de Saint-Nicolas, sans qu'on sache comment il l'avait acquise, ni pourquoi et quand il dut — assez vite après, semble-t-il, puisqu'il n'en est plus question dans la suite — y renoncer. Dellion (IV, p. 540), qui a eu connaissance des textes du Manual capitulaire, déclare que « le Chapitre de Saint-Nicolas, dont les prévôts exerçaient fréquemment l'office de vicaire général » élisait le desservant quand celui-ci n'avait pas été désigné par l'Etat ; cette explication toutefois n'en est pas une : pour les paroisses dont il nommait les curés, le gouvernement commençait par demander le *placet* du Vicaire général ; mais puisque, à cette date, Dompierre n'était pas un *beneficium liberum*, consulté pour tant d'autres, le Vicaire général ne l'aura pas été pour cette cure et ne sera intervenu dans la nomination de son desservant qu'en tant que chef du Chapitre.

⁴ Belfaux ; en allemand : Gumschen. Toutes les paroisses de ce 8^{me} et dernier décanat faisaient partie des Anciennes Terres, sauf Villarimboud qui dépendait de Romont, et Lentigny qui relevait du bailliage de Montagny.

Sacellum à *Cormenbou*¹. S. Georgii.

II. Grolley, filialis huius. S. Johannis Baptistæ.

1. S. Petri. 2. S. Antonii, n. s.

III. Curtionensis. S. Marcelli².

1. B. Mariæ. 2. S. Antonii.

Sacella : *Legier*³. S. Leodegarii.

*Miserier*⁴.

IV. Grissachensis⁵. S. Joh. Evangelistæ, olim filialis de Gurmels⁶.

1. S. Antonii. 2.⁷.

V. Zibenzachensis⁸. S. Laurentii. – Choralium⁹.

1. S. Michaëlis, n. s.

Sacellum huius prope urbem. S. *Leonardi*¹⁰.

VI. Matrangensis. S. Juliani. – Clerus B. Virginis Friburgensis.

1. S. Antonii. 2. S. Apolloniæ. 3. S. Agathæ.

Sacellum à *Heuru*¹¹. S. Mariæ Magdalenæ.

VII. Willar ad Glanam. S. Petri. – Augustiniani Friburgi.

1. S. Sylvestri. 2. S. Alexii.

Sacellum in *Pygritz*. S. Bartholomæi¹².

VIII. Willarembonensis. S. Theoduli, filialis olim de Torny.

1., n. s¹³.

¹ Corminbœuf. On remarquera que notre copiste laisse assez souvent tomber la dernière consonne : nous avons déjà eu : « Porse » et « Chava », et nous trouverons encore : « Seydor ».

² Pour la collature, cf. p. 42, n. 4.

³ La chapelle de Cournillens, dédiée à saint Léger (en latin : *Leodegarius*).

⁴ Cela doit être la chapelle du château de Misery, dédiée à saints Jacques et Sébastien d'après la visite de 1663.

⁵ Cressier-sur-Morat.

⁶ Cette affirmation paraît sujette à caution.

⁷ Lors de la visite de 1663, il y avait deux autels latéraux à Cressier : l'un dédié à Notre-Dame du Rosaire, et l'autre à saint Sébastien.

⁸ Givisiez.

⁹ Cf. p. 42, n. 4.

¹⁰ La chapelle de Saint-Léonard, près du cimetière actuel de Fribourg.

¹¹ La chapelle de Neyruz.

¹² La chapelle de Saint-Barthélemy, dans le parc du château de Pérolles, aux portes de Fribourg.

¹³ Il y avait, dans l'église de Villarimboud, deux autels latéraux lors des visites de 1663 et de 1666 : l'un dédié à saint Syr et l'autre consacré à Notre-Dame du Scapulaire.

IX. Lentenachensis. S. Petri. — Abbas Altæripæ.

1. S. Claudii. 2. S.¹.

Filialis huius in *Oning*². S. Andreæ, n. s.

1. S. Antonii, n. s. 2. S.³.

X. Preensis. S. Johannis Baptistæ. Altare chori B. Mariæ. — Pensionem dat Scholæ Friburgensi.

1. S. Johannis Baptistæ. 2. S. Hilarii.

Filialia seu sacella : 1. *Pontoux*.

1. S. Mauritii⁴. 2. S. Blasii, n. s.

2. *Corserey*. S. Sylvestri.

3. *Seydor*⁵. S. Nicolai.

¹ Le deuxième autel latéral de Lentigny était celui du Rosaire d'après les visites de Mgr de Strambin.

² Onnens. Quelqu'un a apporté une correction, écrivant « par[ochialis] » à côté de « filialis ». Onnens fut séparé de Lentigny et érigé en paroisse indépendante par acte du 15 mars 1588 (reproduit dans Dellion VIII, 263 sq.) ; mais, dans le *Status Episcopalis Lausanensis P. I*, p. 198, il est dit que la séparation fut prononcée déjà en 1585, par le Vicaire général Schneuwly.

³ La visite de 1666 nous apprend que, en 1664, l'abbé d'Hauterive consacra dans l'église d'Onnens un des autels latéraux en l'honneur des saints Sébastien et Fabien et l'autre — celui qui servait à la confrérie du Scapulaire — à saint Bernard.

⁴ C'était saint Maurice qui était le patron de la chapelle et plus tard de l'église de Ponthaux.

⁵ La chapelle de Seedorf.

(*A suivre.*)

